

**Séance du 24 Juillet 2008**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 18 juillet 2008, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**-oOo-**

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gentili, Adjointes ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Bergé, Mme Loupien-Suares, M. Ugalde, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Durruty à Mme Doucet-Joyé ; M. Jaussaud à M. Saussié ; Mme Darmendrail à M. Escapil-Inchauspé ; M. Arandia à M. le Maire ; Mme Touraton à Mme Salducci ; M. Barrère à M. Ugalde.

**EXCUSEES** : Mme Chevrel, Mme Pibouleau-Blain.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

**OBJET** : FONCIER – Cession parcelle AK 472 sise ZI Saint Etienne à la SCI Alpha pour extension des activités de DL Pyrénées.

M. LACASSAGNE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La SCI Alpha est propriétaire des terrains, sis ZI St-Etienne, sur lesquels la société Darrière Lafourcade a implanté ses filiales Labastère 64 et DL Pyrénées.

Afin d'assurer le développement des activités de ces dernières, Darrière Lafourcade est à la recherche d'un terrain d'environ 15 000 m<sup>2</sup> pour y déménager les locaux de Labastère 64 et permettant ainsi à DL Pyrénées d'investir l'ensemble du site actuel.

Toutefois, l'entreprise DL Pyrénées a besoin de s'agrandir rapidement et s'est donc montrée intéressée par l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la ville et jouxtant son propre bâtiment. Cette parcelle cadastrée AK 472, d'une superficie de 210 m<sup>2</sup> et constituant un délaissé de terrain sans usage pour la commune, lui permettrait, dans un premier temps, de faire face à un accroissement d'activité.

Un accord est intervenu pour la cession de ce terrain sis chemin de la Humère au prix de 40 € le m<sup>2</sup>, soit un prix de cession de 8 400 €

Il est précisé que le montant d'acquisition est conforme à l'estimation des Domaines en date du 8 février 2008.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SCI Alpha, ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à elle, l'acte concrétisant la transaction dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.